

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL

U3 – GESTION DE LA STRUCTURE ET DU SERVICE

SESSION 2024

—
Durée : 3 heures 30

Coefficient : 4
—

Matériel autorisé

L'usage de la calculatrice avec mode examen actif est autorisé.

L'usage de la calculatrice sans mémoire, « type collègue » est autorisé.

Tout autre matériel est interdit.

Document à rendre avec la copie

Annexe A page 16

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Le sujet comporte 16 pages, numérotées de 1/16 à 16/16.

RECOMMANDATIONS AUX CANDIDATS

Le sujet se compose de trois missions indépendantes. Elles peuvent être traitées dans un ordre quelconque mais une étude de cas constitue un ensemble dont il faut bien s'imprégner.

NB : bien qu'inspirées d'un cas réel, pour des raisons de confidentialité et de simplification, les données chiffrées et les mises en situation sont fictives.

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL		Session 2024
U3 Gestion de la structure et du service	Code : 24SPE3GENC	Page : 1/16

Maison de retraite « *LE PARC AUX
CYGNES* »

8 rue de Maisonneuve
54000 NANCY
03 88 81 30 13

www.ehpad-leparcauxcygnes.fr

ehpad-nancy@leparcauxcygnes.fr

Siret : 392 733 358 00045



Située dans la ville de Nancy (54), la maison de retraite « Le parc aux Cygnes » est un EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) privé de cent-vingt places, rattaché au groupe KORIAN.

Situé à quelques minutes à pied de la place Stanislas, cet EHPAD propose un cadre de vie privilégié, dans un quartier résidentiel calme et paisible, ainsi qu'un agréable parc arboré avec vue sur la Meurthe.

Alliant confort hôtelier, convivialité et soins de qualité, l'établissement accueille des personnes âgées autonomes, semi-valides et dépendantes, en courts et longs séjours.

Cet établissement dispose :

- d'une unité de vie spécialisée dans la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés ;
- d'un pôle d'activité et de soins adaptés (PASA) permettant d'accueillir les résidents de l'EHPAD ayant des troubles modérés du comportement, dans le but de leur proposer des activités sociales et thérapeutiques, individuelles ou collectives, afin de maintenir ou de réhabiliter leurs capacités fonctionnelles, leurs fonctions cognitives, sensorielles et leurs liens sociaux.

L'EHPAD « Le parc aux Cygnes » dispose d'une équipe pluridisciplinaire composée de :

- une directrice d'établissement, Mme Philippine Martial ;
- une adjointe de direction, Mme Coralie Humbert ;
- vous, gestionnaire-conseil ;
- une assistante de l'adjointe de direction ;
- un coordonnateur, M. Omar Mehdi ;
- un médecin coordonnateur ;
- une infirmière coordinatrice ;
- des infirmiers diplômés d'Etat ;
- une psychologue ;
- des aides-soignants et aides médico-psychologiques diplômés.

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL	Session 2024
U3 Gestion de la structure et du service	Code : 24SPE3GENC
	Page : 2/16

Les résidents peuvent également faire appel à des professionnels extérieurs : médecins traitants, kinésithérapeutes, ostéopathes, etc.

Madame Philippine Martial, directrice de l'EHPAD « Le parc aux Cygnes », a été victime d'épuisement professionnel (*burn-out*) l'an dernier. Depuis, elle a eu des absences récurrentes ; le traitement de certaines tâches a été retardé : la situation financière de l'établissement s'en est trouvée dégradée. Madame Martial s'est sentie dépassée et perdue, et s'est trouvée dans l'incapacité d'assurer le pilotage de l'EHPAD. Elle a décidé de changer d'orientation professionnelle et de quitter son poste. Pour ce faire, elle a négocié, avec la direction du groupe KORIAN, une rupture conventionnelle.

Avant son départ, madame Martial fait appel à vous en tant que gestionnaire-conseil, pour l'assister dans la réalisation de plusieurs tâches :

MISSION 1 - Rupture conventionnelle	20 points
MISSION 2 - Procédure de recrutement	30 points
MISSION 3 - Étude de la situation comptable.....	30 points

Pour mener à bien vos missions, vous disposez des documents suivants :

ANNEXE 1 - Extrait du fichier des salariés

ANNEXE 2 - Rupture conventionnelle

ANNEXE 3 - Calcul de l'indemnité compensatrice de congés payés

ANNEXE 4 - Recrutement interne ou externe : un savant dosage

ANNEXE 5 - Fiche de poste : Directeur / Directrice d'EHPAD

ANNEXE 6 - Curriculum vitae reçus en recrutement interne

ANNEXE 7 - Informations transmises par le groupe KORIAN

ANNEXE 8 - Compte de résultat « Le parc aux Cygnes » de 2021, 2022 et 2023

ANNEXE 9 - Bilan comptable « Le parc aux Cygnes » au 31/12/2023

ANNEXE A - Reçu pour solde de tout compte - Document-réponse à rendre avec la copie

MISSION 1 - Rupture conventionnelle

La direction du groupe KORIAN et madame Martial se sont donc mises d'accord pour signer une rupture conventionnelle qui prendra effet le 1^{er} juillet 2024.

1.1 Lister les documents qui devront être remis à Madame Martial lors de son départ.

1.2 À l'aide des **annexes 1 et 2**, calculer :

- le salaire de référence avec les deux formules possibles ;
- l'indemnité de rupture conventionnelle, à laquelle Madame Martial aura droit.

1.3 À l'aide des **annexes 1 et 3**,

- calculer l'indemnité légale de congés payés selon la méthode du 1/10^{ème} ;
- en déduire le montant de l'indemnité légale de congés payés à verser à Madame Martial.

1.4 Compléter le reçu pour solde de tout compte qui sera remis le jour du départ à Madame Martial. (**Annexe A** à rendre avec la copie).

MISSION 2 - Procédure de recrutement

La direction du groupe KORIAN vous a chargé(e) de l'assister dans la procédure de recrutement du nouveau directeur ou de la nouvelle directrice de l'EHPAD. La question se pose de savoir s'il est préférable de promouvoir un salarié déjà en poste à la résidence « Le parc aux Cygnes » ou bien de faire appel à une personne externe à la résidence.

2.1. À partir de l'**annexe 4 et de vos connaissances**, établir un comparatif portant sur les avantages et les inconvénients entre le recrutement interne et le recrutement externe.

Suite à vos arguments, la direction de KORIAN a choisi de privilégier un recrutement interne afin de promouvoir l'évolution professionnelle de ses personnels. Une offre d'emploi pour ce poste a été publiée sur l'intranet du groupe KORIAN et deux salariés, qui travaillent déjà à la résidence « Le parc aux Cygnes », ont postulé. On vous transmet ces deux curriculum vitae.

2.2. À l'aide de la fiche de poste (**annexe 5**), établir le profil de poste de directeur ou directrice d'EHPAD.

2.3. Comparer les points positifs et négatifs des deux CV reçus (**annexes 6 et 7**).

2.4. Suite à votre analyse, faire une proposition du candidat à retenir.

MISSION 3 - Étude de la situation comptable

La directrice actuelle souhaite disposer d'une analyse complète de la situation financière de l'EHPAD pour son successeur. Vous êtes donc chargé(e) de lui fournir cette analyse.

À partir des annexes 8, 9 et de vos connaissances

- 3.1. Calculer en euros et en pourcentage les variations annuelles entre les trois derniers exercices comptables pour le chiffre d'affaires et les charges de personnel.
- 3.2. Évaluer en pourcentage, pour chaque année, le poids des charges de personnel par rapport au chiffre d'affaires (taux de charges de personnel).
- 3.3. Calculer, pour chaque année, le taux de profitabilité de l'EHPAD.
- 3.4. Calculer le taux d'endettement pour l'année 2023.

Vous présenterez les calculs des questions 3.1 à 3.4 sous la forme d'un tableau (arrondir les résultats à 1 décimale).

- 3.5. Analyser et conclure sur la situation financière de la structure.

ANNEXE 1 - Extrait du fichier des salariés

NOM : MARTIAL	Prénom : Philippine
Né(e) le : 14/08/1972	À : Besançon
Nationalité : française	Sexe : féminin
Situation familiale : célibataire	N° de sécurité sociale : 2 72 08 25 056 129 23
Adresse : 10 rue de Besançon 54000 NANCY	
Tél. : 03 81 00 00 00	Portable : 06 83 00 00 00
Adresse électronique : philippine.martial@gmail.com	
Date d'entrée : 01/01/2008	Date de sortie :
Type de contrat : CDI	Temps de travail : temps complet
Emploi : Directrice de l'EPHAD « Le parc aux Cygnes »	Classification : Cadre
Salaire mensuel brut : (...) Du 01/01/2023 au 31/12/2023 : 3 750 € Depuis le 01/01/2024 : 3 900 €	

Le 30 juin 2024,

Madame Martial disposera de 20
jours ouvrés de congés payés non
pris.

Information Indemnité :

L'indemnité compensatrice de congés payés
selon la méthode du maintien de salaire pour
Madame Martial est de 3 714,28 €

ANNEXE 2 - Rupture conventionnelle

Contenu de la convention de rupture

La convention de rupture conventionnelle individuelle fixe les conditions de la rupture du contrat de travail. Les conditions sont librement définies par l'employeur et le salarié. Cette convention doit prévoir les conditions suivantes :

- date de rupture du contrat de travail, fixée au plus tôt au lendemain du jour de l'autorisation de l'inspecteur du travail ;
- montant de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle.

Rétractation

L'employeur et le salarié disposent d'un droit de rétractation de 15 jours calendaires qui débute le lendemain de la date de signature de la convention.

Comment calculer l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle ?

La rupture conventionnelle permet à l'employeur et au salarié en CDI de convenir d'un commun accord des conditions de la rupture du contrat de travail qui les lie.

Quelle que soit son ancienneté, le salarié perçoit une indemnité spécifique de rupture conventionnelle, à l'issue de la rupture du contrat. Elle ne peut pas être inférieure à l'indemnité légale de licenciement.

L'indemnité ne peut donc pas être inférieure aux montants suivants :

- 1/4 de mois de salaire par année d'ancienneté pour les dix premières années ;
- 1/3 de mois de salaire par année d'ancienneté à partir de la onzième année.

L'ancienneté est calculée à partir de la date de rupture effective du contrat de travail, c'est-à-dire à la fin du préavis, même si celui-ci n'est pas exécuté.

Exemples :

- pour un salaire de référence de 1 500 €, l'indemnité minimale avec une ancienneté de trois ans et six mois est de : $[(1\ 500 \times 1/4) \times 3] + [(1\ 500 \times 1/4) \times (6/12)] = 1\ 312,50 \text{ €}$;
- pour un salaire de référence de 1 500 €, l'indemnité minimale avec une ancienneté de douze ans et neuf mois est de : $[(1\ 500 \times 1/4) \times 10] + [(1\ 500 \times 1/3) \times 2] + [(1\ 500 \times 1/3) \times (9/12)] = 5\ 125 \text{ €}$.

Le salaire de référence est déterminé en prenant en compte, selon la formule la plus avantageuse :

- **soit la moyenne mensuelle des douze derniers mois précédant la rupture du contrat.** Si l'ancienneté du salarié est inférieure à douze mois, la moyenne mensuelle de la rémunération des mois précédant la rupture du contrat ;
- **soit le 1/3 de la somme des trois derniers mois.** Dans ce cas, les primes et gratifications exceptionnelles ou annuelles sont prises en compte en proportion du temps de travail effectué. Si une prime annuelle a été perçue, il faut ajouter 1/12^{ème} du montant de la prime à chacun des trois derniers mois de référence.

Source : <https://www.service-public.fr>

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL		Session 2024
U3 Gestion de la structure et du service	Code : 24SPE3GENC	Page : 7/16

ANNEXE 3 - Calcul de l'indemnité compensatrice de congés payés

Comment calculer l'indemnité compensatrice de congés payés ?

Sauf mode de calcul plus favorable au salarié prévu par un usage ou dans le contrat de travail, cette indemnité est calculée par comparaison entre deux modes de calcul :

- selon la première méthode, l'indemnité est égale à $1/10^{\text{ème}}$ de la rémunération brute totale perçue par le salarié au cours de la période de référence¹ ;
- selon la deuxième méthode (celle du maintien de salaire), l'indemnité de congés payés est égale à la rémunération que le salarié aurait perçue s'il avait continué à travailler.

C'est le montant le plus avantageux pour le salarié qui est payé.

Pour effectuer le calcul, l'employeur peut tenir compte :

- soit de l'horaire réel du mois ;
- soit du nombre moyen de jours ouvrables (ou ouvrés) ;
- soit du nombre réel de jours ouvrables (ou ouvrés).

Exemple : un salarié a perçu 21 840 € bruts au cours de la période de référence prise en compte pour le calcul des indemnités (1 820 € par mois). S'il prend deux semaines de congés payés, les calculs sont les suivants :

Méthode du 10^{ème}

Le calcul du $1/10^{\text{ème}}$ de la rémunération brute est effectué ainsi : $(21\ 840/10) = 2\ 184$ € pour un congé d'une durée de 30 jours ouvrables (ou 25 jours ouvrés).

Pour une fraction de deux semaines de congés, le calcul est le suivant :

- en jours ouvrables (soit 12 jours) : $(21\ 840/10) \times (12/30) = 873,60$ € ;
- en jours ouvrés (soit 10 jours) : $(21\ 840/10) \times (10/25) = 873,60$ €.

Source : <https://www.service-public.fr>

¹ **Période de référence** : pour l'acquisition des congés payés, la période de référence est fixée du 1^{er} juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours.

Cependant, des dates différentes peuvent être fixées par accord d'entreprise ou d'établissement ou, à défaut, par convention ou accord de branche.

ANNEXE 4 - Recrutement interne ou externe : un savant dosage

Un collaborateur promu en interne connaît déjà la culture, les spécificités, la stratégie de l'entreprise ; sa phase d'intégration en est, de fait, simplifiée. Valorisé par la marque de confiance qui lui est faite, il est d'autant plus disposé à s'investir pleinement dans sa nouvelle mission. Preuve tangible d'une possible évolution de carrière au sein de la structure, le recrutement interne agit enfin comme un réel facteur de motivation et de fidélisation, offrant aux collaborateurs de réelles perspectives. Est-il pour autant la solution à privilégier en toutes circonstances ?

L'arbitrage doit se faire avant tout à la lumière des problématiques à l'œuvre. Pour trouver des profils pointus et accompagner l'émergence de nouveaux métiers au sein d'une entreprise, le recrutement interne démontre souvent ses limites. Le recours à un recrutement externe reste alors souvent la meilleure option. L'arrivée d'un collaborateur extérieur s'avère également précieuse pour oxygéner une organisation, donner un nouvel élan à une équipe qui s'essouffle, éviter ainsi l'effet « routine » et créer une émulation bénéfique à chacun.

Enfin, en termes d'image et de marque employeur, si la pratique du recrutement interne permet de marquer des points auprès des collaborateurs en poste, le recrutement externe agit lui vis-à-vis du marché, de la concurrence et des candidats potentiels comme un signal fort du dynamisme et de la vitalité de l'entreprise.

Source : Apec RH #3, le magazine trimestriel de l'Apec aux entreprises, 2019.

ANNEXE 5 - Fiche de poste : Directeur / Directrice d'EHPAD

Janvier 2023

INTITULÉ DU POSTE : Directeur d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

Lieu de travail : résidence « Le parc aux Cygnes » - 54 NANCY

MISSIONS ET ACTIVITÉS PRINCIPALES

Le directeur d'un établissement social ou médico-social est responsable des activités et du fonctionnement de sa structure.

Il conduit la politique stratégique et opérationnelle de son établissement dans le cadre des politiques sociales, médico-sociales et sanitaires définies au plan national et territorial.

CONDUITE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

- Définir un projet d'établissement en cohérence avec les élus et les politiques publiques.
- Concevoir et mettre en œuvre le projet ainsi que la démarche qualité.
- Promouvoir l'établissement auprès des différents interlocuteurs, afin d'assurer un taux d'occupation maximal tout en véhiculant l'image du réseau.
- Évaluer la mise en œuvre du projet et ajuster l'action si nécessaire.

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL		Session 2024
U3 Gestion de la structure et du service	Code : 24SPE3GENC	Page : 9/16

ORGANISATION DE L'ACCUEIL ET DU CADRE DE VIE DES RÉSIDENTS

- Assurer un relationnel qualitatif auprès des résidents, des familles, des institutionnels, des prescripteurs et des prestataires externes.
- Piloter la coordination et le suivi des projets de vie en fonction des dépendances et des besoins en soins médicaux.
- Organiser les prestations et services individuels et collectifs en veillant au respect des règles d'hygiène, de sécurité et aux recommandations de bienveillance.
- Suivre la qualité des prestations et assurer le respect des règles de fonctionnement et les valeurs du groupe (éthique, sens du service, considération).

GESTION ADMINISTRATIVE, TECHNIQUE, FINANCIÈRE ET COMPTABLE DE L'ÉTABLISSEMENT

- Élaborer, négocier les budgets et les contrats dans le cadre des marchés publics.
- Organiser et contrôler la gestion comptable et des stocks.
- Réaliser des bilans d'activité.
- Organiser la logistique en conformité avec le cadre réglementaire.

ANIMATION D'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE ET MANAGEMENT DU PERSONNEL

- Organiser les différents services de l'établissement.
- Animer les équipes pluridisciplinaires et veiller au maintien et au développement des compétences individuelles et collectives.
- Définir et formaliser les besoins en emplois et compétences du service.
- Mettre en œuvre les actions relatives à la gestion des ressources humaines : recrutement, formation, évaluation, accueil.

COMPÉTENCES REQUISES

COMPÉTENCES TECHNIQUES

- Gestion administrative et financière d'un établissement.
- Management d'équipe.
- Connaissance de l'environnement et des dispositifs médico-sociaux.
- Connaissance des problématiques liées au public accueilli ou accompagné par la structure.
- Utilisation des outils bureautiques et logiciels professionnels.
- Capacité à développer et entretenir des partenariats.

APTITUDES PROFESSIONNELLES

- Sens de l'organisation.
- Capacités d'analyse, de décision et d'anticipation.
- Aisance relationnelle et aptitude à la négociation.
- Sens de l'éthique et discrétion.
- Grande disponibilité.

ANNEXE 6 - Curriculum vitae reçus en recrutement interne

CV n°1

CORALIE HUMBERT

136 rue Albert 1^{er} – 54000 Nancy 06 68 18 54 53
Née le 03/12/1995 – coralie.humbert@gmail.com

EXPÉRIENCE

SEPT. 2018

ADJOINTE DE DIRECTION, « LE PARC AUX CYGNES »

Commercial : Suivre les demandes d'orientation, organiser et effectuer les visites, préparer le séjour des résidents...

RH : Réaliser les contrats ou avenants (CDI/CDD), déclarer les AT, saisir les éléments de paie, suivre les visites médicales...

Direction : Organiser les élections CVS/CSE

Qualité : Rédiger les comptes rendus CODIR/CVS, effectuer les enquêtes de « Satisfaction » auprès des résidents et des familles...

Secrétariat : Accueil physique et téléphonique, gérer le courrier et les éléments de facturation, rédiger des courriers et notes de service...

SEPT. 2015 – JUIN 2017

RESPONSABLE DE SECTEUR, CONFIANCE SERVICES

Accueillir et informer les personnes sur la structure

Accompagner l'utilisateur vers l'aide à laquelle il peut prétendre (APA ...)

Évaluer les besoins de l'utilisateur au domicile

Organiser les interventions du personnel à domicile

FORMATION

SEPT. 2017 – JUILLET 2018

LICENCE COORDINATION D'ÉTABLISSEMENTS ET DE SERVICES POUR PERSONNES AGÉES (CESPA), EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE – BAC +3

SEPT. 2015 – JUIN 2017

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL (SP3S), EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE – BAC +2

SEPT. 2013 – JUILLET 2014

BACCALAURÉAT SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL (ST2S), LYCÉE BLAISE PASCAL À VILLEMONTBLE

COMPÉTENCES

- Maîtrise des logiciels : pack office, Unik, Sage, Eureka, HR Access S9, Sérénité, Netsoins.
- Anglais niveau B1
- Permis B

ACTIVITÉS

Lecture, Cinéma, danses latines.

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL	Session 2024
U3 Gestion de la structure et du service	Code : 24SPE3GENC
	Page : 11/16

CV n°2

OMAR MEHDI

6 avenue Gambetta– 54130 Saint-Max 06 81 90 92 15

Né le 30/03/1972 – omar.mehdi3@hotmail.fr

EXPÉRIENCES

JANV. 2021

COORDINATEUR, « LE PARC AUX CYGNES »

Organisation et coordination des activités de la résidence.

Écriture du projet de santé avec les professionnels de santé de la résidence.

JUIN. 2017 – JANV. 2021

DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT, EHPAD LA CHENERAIE À METZ (57)

Démarche de construction du Projet d'établissement,

Gestion des dossiers RH et mise à jour HUMAIN MANAGER

Co-construction Appel à Projet ARS Visites commerciales et suivi des dossiers avec la direction.

Suivi de la qualité et coordination.

JANV. 2010 – JUIN. 2017

DIRECTEUR D'ASSOCIATION D'INSERTION, ALLIANCE

Développement des activités de l'association à visée d'insertion sociale et professionnelle.

Pilotage CATALAN Financier, RH, Développement,

Réponse aux AAP et AMI, Projet stratégique.

Gestion d'une équipe de 11 salariés en lien avec l'ASE et le CD 11.

SEPT. 2001 – JUIN 2010

GESTIONNAIRE, ECF (ÉCOLE DE CONDUITE FRANÇAISE)

Gestionnaire de centres de profits pour un des adhérents du Groupe ECF (Formations à la conduite) à

Nancy. Mise en place de formations collectives et formations à fortes valeur ajoutée.

FORMATION

FORMATION DIRIGEANT D'UN ÉTABLISSEMENT MÉDICO-SOCIAL

Master MOSS (Management des Organisations Sanitaires et Médico-sociales)

SEPT. 2015 – JUIN 2017

DEESS – Dirigeant d'Entreprise de l'Économie Sociale et Solidaire

Certification professionnelle niveau 1 – Formation continue

SEPT. 1991 – JUIN 1993

BTS ACTION COMMERCIALE, Lycée Robert Shuman, Metz (57) Bac +2

SEPT. 1990 – JUIN 1991

BACCALAURÉAT ES (ÉCONOMIQUE ET SOCIAL), LYCÉE BLAISE PASCAL À FORBACH (57)

COMPÉTENCES

- Maîtrise des logiciels : pack office, Sage,
- AMI, ARS
- Anglais niveau B2, Espagnol B1
- Permis B.

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL	Session 2024
U3 Gestion de la structure et du service	Code : 24SPE3GENC
	Page : 12/16

ANNEXE 7 - Informations transmises par le groupe KORIAN

La direction du groupe KORIAN auquel est rattaché l'EHPAD « LE PARC AUX CYGNES » souhaite que le/la futur(e) directeur(trice) ait une expérience réussie d'au moins deux ans dans un poste de direction d'un EHPAD

Exigences d'un diplôme type BAC+ 5 ans (Décret n°2007-221 du 19 février 2007) tel que

- Master MOSS (Management des Organisations Sanitaires et Médico-sociales).
- Master MESS (Management des Etablissements sanitaires et sociales).
- CAFERUIS (Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de services d'intervention sociale)

FORMATION DIRIGEANT D'UN ETABLISSEMENT MEDICO-SOCIAL

Master MOSS (Management des Organisations Sanitaires et
DEESS – Dirigeant d'Entreprise de l'Economie Sociale et
Solidaire

ANNEXE 8 - Compte de résultat « Le parc aux Cygnes » de 2021, 2022 et 2023

COMPTE DE RÉSULTAT « LE PARC AUX CYGNES » EN EUROS							
CHARGES				PRODUITS			
CHARGES D'EXPLOITATION	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	PRODUITS D'EXPLOITATION	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Achats de matières premières et autres approvisionnements	47 252	45 714	42 517	Prestations facturées	451 753	444 546	410 258
Autres achats et charges externes	37 942	38 456	35 411				
Impôts, taxes, versements assimilés	9 021	8 414	7 421				
Salaires et traitements	270 339	280 465	282 122	Subvention d'exploitation	20 000	5 000	0
Charges sociales	55 678	60 591	61 541	Autres produits			
Autres charges	17 437	15 474	16 687				
Total charges d'exploitation	437 669	449 114	445 699	Total produits d'exploitation	471 753	449 546	410 258
CHARGES FINANCIÈRES	188	240	144	PRODUITS FINANCIÈRS	38	145	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0
Impôts sur les bénéfices	6 571	140					
TOTAL CHARGES	444 428	449 494	445 843	TOTAL PRODUITS	471 791	449 691	410 258
RÉSULTAT (BÉNÉFICE)	27 363	197		RÉSULTAT (PERTE)			35 585
TOTAL GÉNÉRAL	471 791	449 691	445 843	TOTAL GÉNÉRAL	471 791	449 691	445 843

Taux de profitabilité = (résultat / chiffre d'affaires) x 100

ANNEXE 9 - Bilan comptable « Le parc aux cygnes » au 31/12/2023

BILAN COMPTABLE « LE PARC AUX CYGNES » AU 31/12/2023 EN EUROS			
ACTIF	Montants	PASSIF	Montants
ACTIF IMMOBILISE		CAPITAUX PROPRES	
Immobilisations incorporelles	56 121	Capital	350 000
Immobilisations corporelles	286 462	Réserves	54 000
Immobilisations financières	0	Résultat	- 35 585
Total I	342 583	Total I	368 415
ACTIF CIRCULANT		DETTES	
Stocks	26 256	Emprunts	24 546
Créances clients	31 120	Dettes fournisseurs	2 455
Disponibilités	2 274	Dettes fiscales et sociales	6 817
Total II	59 650	Total II	33 818
TOTAL ACTIF	402 233	TOTAL PASSIF	402 233

Taux d'endettement = (emprunts / capitaux propres) x 100

ANNEXE A - Reçu pour solde de tout compte (à rendre avec la copie)



EHPAD

« LE PARC AUX CYGNES »

8 rue de Maisonneuve
54000 NANCY

REÇU POUR SOLDE DE TOUT COMPTE

Je soussigné(e)

demeurant

reconnais avoir reçu de l'EHPAD « Le Parc aux Cygnes »,

pour solde de tout compte, la somme de € (en chiffres), soit

.....(en lettres),

se décomposant comme suit :

- salaire du mois de :€
- indemnité compensatrice de congés payés :€
- indemnité de rupture conventionnelle :€

en paiement des salaires et de toutes indemnités, quels qu'en soient la nature et le montant, qui m'étaient dus au titre de l'exécution et de la cessation de mon contrat de travail.

Le présent reçu pour solde de tout compte a été établi en deux exemplaires, dont un m'a été remis.

Fait à, le

Signature ¹

¹ (précédée de la mention manuscrite « pour solde de tout compte »)

